



Direction générale de la Santé

Paris, le 16 septembre 2016

Communiqué de presse

Information nutritionnelle : lancement de l'évaluation de 4 systèmes d'étiquetage simplifiés dans 60 supermarchés

Dès le 26 septembre 2016, 60 supermarchés situés dans 4 régions de France (Ile-de-France, Hauts de France, Normandie et Auvergne – Rhône-Alpes) vont participer pendant 10 semaines à l'évaluation comparative de systèmes d'étiquetage nutritionnel simplifié, en conditions réelles d'achat.

Afin de donner les moyens à tous les Français de bénéficier d'une alimentation saine et équilibrée, il est nécessaire de leur fournir une information simple au moment de leurs achats en magasin. La loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé permet de répondre à cet objectif : un système d'étiquetage nutritionnel graphique sera recommandé aux producteurs d'aliments par les pouvoirs publics pour faciliter le choix d'achat du consommateur, au regard de la composition nutritionnelle des produits. La réglementation européenne impose que ce dispositif soit fondé sur le volontariat.

Dès le mois de mars 2015, une grande concertation a été conduite avec des représentants des industriels, des distributeurs, des consommateurs, des autorités sanitaires et des scientifiques pour déterminer les différents systèmes graphiques possibles. Plusieurs logos ont été proposés, suivant les deux approches existant aujourd'hui : l'approche analytique, qui présente les principaux composants du produit et les quantifie, et l'approche synthétique, fondée sur un code couleur.

Quatre systèmes graphiques seront testés dans différents rayons de produits (traiteur frais, viennoiserie industrielle, pains et pâtisserie industriels, plats cuisinés en conserve) :

- Deux systèmes synthétiques :
 - **Nutri-Score** : système à cinq couleurs répartissant les produits en cinq catégories, élaborées sur la base d'un score caractérisant la qualité nutritionnelle du produit, à partir des teneurs en nutriments majeurs.
 - **Le repère alimentaire « Sens »** : système à quatre couleurs comportant une indication sur la fréquence de consommation recommandée, construit à partir d'une classification réalisée sur la base de la teneur du produit en nutriments majeurs.

- Deux systèmes analytiques :

- **Nutri Repère** : système améliorant un dispositif déjà utilisé, les repères nutritionnels journaliers, visualisant la contribution en pourcentage et valeur absolue d'une portion d'aliment aux apports nutritionnels de référence en énergie, matières grasses, acides gras saturés, sucres et sel ;
- **Nutri couleurs** : système mis en œuvre au Royaume-Uni depuis plusieurs années (« Traffic Lights »), fondé sur une échelle à trois couleurs fournissant la contribution en pourcentage et valeur absolue d'une portion d'aliment aux apports nutritionnels de référence en énergie, sucre, sel, matières grasses et acides gras saturés.

Les résultats de l'évaluation sont attendus en décembre 2016. Un seul système d'information nutritionnelle sera ainsi recommandé par les pouvoirs publics, après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Ainsi que l'impose la réglementation européenne, son application sera facultative et reposera sur le volontariat des entreprises de l'agroalimentaire et des distributeurs. Sa mise en œuvre sur les emballages débutera au cours du premier semestre 2017.

Contact presse :

Mission Information et Communication : 01 40 56 84 00 - presse-dgs@sante.gouv.fr